



Déconfinement dans la Petite Enfance Le bien-être des jeunes enfants et la sécurité des salariés en question

Le gouvernement a annoncé l'ouverture progressive des crèches dès le lundi 11 mai. Christelle Dubos, Secrétaire d'État auprès du Ministre des solidarités et de la santé a enfin publié le 7 mai, un guide du déconfinement pour les modes d'accueil du jeune enfant qui donne les consignes à suivre.

A quatre jours de l'ouverture, dont un jour férié et week-end, la parution du guide laisse peu de temps pour organiser l'accueil. De l'aveu même d'un membre de son cabinet, la question de la Petite Enfance n'a pas du tout été abordée lors de la réunion du gouvernement avec les élus locaux. Les débats se sont centrés sur la réouverture des écoles.

La prise en compte de la santé, de la sécurité, du bien-être et du développement des très jeunes enfants peut attendre ! Le conseil scientifique lui-même s'est opposé à cette réouverture prématurée : mais la reprise du travail à l'appel du Medef passe avant tout. Mépris pour les enfants et les salariés, impréparation du gouvernement, les salariés de la Petite Enfance sont inquiets. Rien ne garantit une réouverture en toute sécurité.

La FNAS FO rappelle qu'aux dires du premier Ministre lui-même, l'ouverture doit être progressive ; le Ministère fixant lui-même une reprise différenciée selon les territoires d'ici septembre 2020. Les gestionnaires et les collectivités gardent une capacité d'adaptation. Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) dans les régions où la circulation du virus est la plus faible peuvent ouvrir en premier quand elles seront prêtes.

Les consignes de déconfinement étant arrivées tardivement, l'ouverture ne doit pas se faire dans la précipitation au risque de nuire à la santé des salariés et des enfants.

Comme elle le fait depuis le début de l'épidémie, la FNAS FO défend les droits à la santé et à la sécurité des salariés.

Elle rappelle que l'employeur doit protéger les salariés, fournir des masques et du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante, s'assurer du nettoyage et de l'aération des locaux, de l'hygiène des repas et du linge. Il doit prévoir une organisation du travail qui permette de limiter les risques de contamination, informer les salariés, consulter les instances représentatives du personnel et organiser la formation à la sécurité.

La FNAS FO exige que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), trop souvent inexistant dans le secteur de la Petite Enfance malgré son obligation par le Code du Travail, soit mis en place partout. Là où il existe, il doit être mis à jour avec des mesures adaptées aux circonstances actuelles.

C'est le moment de mettre en place, sans délai, un accompagnement collectif des salariés par des intervenants extérieurs. Depuis longtemps, la FNAS FO demande des temps d'analyse de la pratique, généralisés à toutes les structures, y compris les assistants maternels.

Dans son guide, le Ministère des solidarités et la santé remercie chacun pour sa mobilisation dans la Petite Enfance. Il est clair que les remerciements ne suffiront pas, à l'instar du personnel hospitalier, **la FNAS FO revendique l'augmentation générale et immédiate des salaires.**

Paris, le 9 mai 2020